



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

FICHE SIGNALEMENT VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LE SPORT : COMMENT SIGNALER DES FAITS ?

Si vous avez **CONNAISSANCE DE FAITS** de violences sexuelles
(entre mineurs, entre majeurs ou entre majeurs et mineurs)
ou si vous êtes **TÉMOIN**,
vous avez obligation de les signaler.

2 RÉFLEXES COMPLÉMENTAIRES À AVOIR

1

Conseiller à la victime ou à ses parents de **porter plainte**
Appeler le **17** (Police ou gendarmerie)
Ou le cas échéant le **116 006** (N° national d'aide aux victimes).

2

- Signalez les faits à la cellule national SIGNAL SPORTS
Le signalement doit être réalisé sans délai (le plus rapidement possible)

Cellule nationale Signal Sports : signal-sports@sports.gouv.fr

119 (appel gratuit et confidentiel), 24h/24 et 7 jours/7.

Le 119 n'apparaît pas sur les relevés de téléphone.

Numéro d'appel destiné à tout enfant ou adolescent victime de violences ou à toute personne préoccupée par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

Lorsque vous envoyez un mail pour effectuer un signalement, indiquez :

- Etat civil et coordonnées de la victime
- Etat civil et coordonnées de l'agresseur (si vous en avez connaissance)
- Faits détaillés dont vous avez connaissance.

Si ce sont des paroles de victimes, indiquez précisément ces paroles (sans analyse de votre part)

- Lieu où se seraient déroulés les faits
- Etat civil et coordonnées de la personne qui envoie le mail.